



APII

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
Constitution d'une société : SUCCURSALE
 Secteurs : Industrie & Service

Code : C04

Version :00

PAGE : 1 sur 2

Nombre de copies	PIECES A FOURNIR	VALIDITE	OBSERVATIONS	Précisions
01	Numéro de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement ADD-APII	1 AN	Document consultable en ligne par l'interlocuteur APII Attestation ADD ouvre droit aux incitations (financières et fiscales) au vu des dispositions prévues par la loi n° 2016-71 du 30/09/2016	Document délivré par l'APII suite à la sollicitation du service de déclaration en ligne pour la réalisation d'un projet d'investissement à partir du lien suivant : http://www.tunisiaindustrie.nat.tn/fr/declaration.asp
01	Numéro du certificat de réservation de la dénomination sociale délivré par le Centre National du Registre des Entreprises	6 MOIS	Document consultable en ligne par l'interlocuteur APII	Formulaires disponibles sur le site du RNE : www.registre-entreprises.tn
01	Formulaire de la déclaration du bénéficiaire effectif		Il doit être renseigné sur la plateforme RNE après obtention du Matricule Fiscale et signé par le gérant ou le mandataire désigné par procuration	
01	Imprimé de la demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises pour Personne Morale		Dûment renseigné en arabe-ou en français	
04	Procès-Verbal(P.V) pour la constitution juridique d'une SUCCURSALE		Le PV doit être signé par le représentant légal/ gérant/ conseil d'administration de la société mère et le représentant légal désigné pour la succursale contenant les articles indispensables suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la dénomination sociale - l'objet social qui doit être le même que la Sté mère - le siège social - la nomination d'un représentant légal 	
01	Pièce d'identité de la société mère		<ul style="list-style-type: none"> -Inscription au registre de commerce l'homologue du Registre National des entreprises en Tunisie (document doit être traduit en Arabe ou en Français par un traducteur assermenté). -Une copie du statut de la société mère (document doit être traduit en Arabe ou en Français par un traducteur assermenté). 	

01 01 01

MB



APII

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
Constitution d'une société : SUCCURSALE
Secteurs : Industrie & Service

Code : C04

Version :00

PAGE : 2 sur 2

Nombre de copies	PIECES A FOURNIR	VALIDITE	OBSERVATIONS	Précisions
Voir Observations	pièces justificatives du siège social suivant le cas (Voir Observations)		*Si le contrat de location est enregistré, 02 copies sont à fournir Sinon au minimum 3 exemplaires originaux du contrat de location pour procéder à l'enregistrement *En cas de domiciliation ; Une copie de l'attestation de domiciliation accordée par un domiciliataire qui doit être patente.	-Les adresses mentionnées sur les documents présentés doivent être conformes sinon un certificat de conformité d'adresse délivré par la municipalité territorialement compétente est exigée ; -L'identifiant fiscal du domiciliataire doit figurer sur l'attestation de domiciliation (le cachet et la signature sont exigés).
Voir détail pièces à fournir	- 02 copies de la Procuration au cas où le déposant est autre que le gérant (dont 01 originale) - 02 copies de la pièce d'identité du mandataire		- la procuration doit comporter la signature du mandant et le cachet et la signature du mandataire. Document délivré par les autorités compétentes pour les activités soumises à une autorisation préalable ou à un cahier de charges	La procuration doit mentionner explicitement la raison sociale de la société en cours de constitution, les droits procurés et éventuellement la signature à la place du gérant.
02	Autorisation/ Cahier de charges validé			
<p>Frais de la constitution Juridique</p> <p>- 50 DT : frais d'immatriculation au registre national des entreprises + 2 DT frais de la poste - 30 DT/page : frais d'enregistrement du PV de constitution d'une succursale si nécessaire - frais d'enregistrement du contrat : 1% du montant du loyer annuel + 5 DT frais de timbre par feuille Si la période séparant la date d'enregistrement du contrat de location et la date de sa signature dépasse les 2 mois il y'a lieu de payer 1% du montant du loyer annuel + 7,5 DT frais de timbre par feuille au lieu de 5 DT + 10 DT pénalité de retard fixe.</p>				

Date de création 18/8/2023

81 204 12